



CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

NOMBRE DE PRESENTS : 27

NOMBRE DE VOTANTS : 29

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 septembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 19 septembre, s'est assemblé en la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville à CESTAS (33610), sous la présidence de Jérôme STEFFE, Maire.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs STEFFE, AUBRY, BAVARD, BETTON, BOUSSEAU, CELAN, CERVERA, CHIBRAC, COMMARIEU, DESCLAUX, DUCOUT, GASTAUD, HUIN, LANGLOIS, MERCIER, MOUSTIE, PILLET, PUJO, RECORS, REMIGI, REVERS, RIVET, SILVESTRE, MOREIRA, OUDOT, BAUCHU, ZGAINSKI.

ABSENTS : Mesdames ACQUIER, APPRIOU, COUBIAC et LANGEL.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Madame BINET à Madame REMIGI, Madame LAMBERT-RIFFLART à Madame SILVESTRE,

SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Madame REMIGI a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie, conformément à l'article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le compte-rendu de la présente séance sera affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2025 - DELIBERATION N°7/13.

Réf : Services Techniques – Julien Jover -Thierry Renou – 1.3.

OBJET : APPROBATION D'UN PLAN PLURIANNELE D'INVESTISSEMENT POUR LES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire expose :

Vu le code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2124-8-I et R.2224-15,

Vu le code de l'environnement en vigueur ;

Vu le code de l'urbanisme en vigueur ;

Vu le code de la santé publique en vigueur ;

Vu le code rural aux articles R152-1 et suivants ;

Vu l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBOS

Vu le règlement sanitaire Départemental de Gironde en vigueur ;

Considérant le courrier de conformité pour l'année 2024 du système de collecte établi par la DDTM et reçu par la commune en juin 2025, prescrivant la formalisation d'un programme pluriannuel d'actions chiffrées et hiérarchisées ;

Considérant que les communes ont l'obligation, en application des dispositions du CGCT et de l'arrêté du 21 juillet 2015, de réaliser un diagnostic de leur système d'assainissement visant d'une part à connaître l'état et le fonctionnement de leur système et d'autre part à proposer des solutions limitant les dysfonctionnements ;

Considérant que la commune de Cestas a entrepris la réalisation d'une étude en partenariat avec son exploitant VEOLIA visant à formaliser un plan d'actions chiffré et hiérarchisé des dysfonctionnements ou anomalies constatées sur le système de collecte communal ;

Considérant que l'étude a permis de disposer :

- D'un diagnostic détaillé des anomalies du système de collecte d'assainissement communal,
- De solutions performantes pour poursuivre l'amélioration du système d'assainissement et réduire l'impact sur le milieu naturel,
- D'une programmation pluriannuelle et hiérarchisée des investissements à réaliser, mettant en évidence un montant d'investissement annuel estimé à 500 000 € HT jusqu'en 2032 tel que défini en annexe, soit un montant global d'investissements de 3 500 000 € HT.

Il vous est proposé :

- D'approuver la hiérarchisation du programme pluriannuel de travaux estimé à 500 000 € HT par an jusqu'en 2032, soit 3 500 000 € HT.

- De préciser que le programme prévisionnel pourra être modifié au regard des contraintes et aléas techniques rencontrés sur le réseau, des capacités budgétaires de la commune, de l'impact sur le prix de l'eau et des subventions mobilisables auprès de l'Agence de l'Eau, du Département et des autres partenaires financiers.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 25 voix pour et 4 abstentions (groupe Demain CESTAS).

- Fait siennes les conclusions de Monsieur le Maire,
- Approuve, le programme pluriannuel,
- Autorise Monsieur le Maire, à signer ce plan pluriannuel.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE



Anne-Marie REMIGI



LE MAIRE



Jérôme STEFFE

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le
et de sa publication sur le site internet de la commune le
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

	2 026	2 027	2 028	2 029	2 030	2 031	2 032	Total général
Enveloppe estimative HT	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	3 500 000 €
2026	BC BELLEVUE	Chemisage complet du tronçon Remplacement complet regard Renouvellement complet du regard Réparation ponctuelle du collecteur Reprise de l'étanchéité du regard en place Remplacement regard béton Reprise de l'étanchéité du regard en place Reprise de l'étanchéité du regard en place Reprise de l'étanchéité du regard en place Renouvellement du regard Remplacement du regard en place Reprise de l'étanchéité du regard en place Reprise de l'étanchéité du regard en place Reprise de l'étanchéité du regard en place Reprise de l'étanchéité du regard en place Reprise de l'étanchéité du regard en place						
	BC BOIS DU MOULIN	Reprise de l'étanchéité du regard en place						
	BC CASSINI PEYRE	Remplacement du regard en place Reprise de l'étanchéité du regard en place Chemisage du tronçon complet Chemisage Ponctuel du collecteur Remplacement du regard en place Reprise de l'étanchéité du regard en place Reprise de l'étanchéité du regard en place Reprise de l'étanchéité du regard en place Reprise de l'étanchéité du regard en place Reprise de l'étanchéité du regard en place Reprise de l'étanchéité du regard en place						
	BC FLEUR D'AJONC 2	Scellement de la plaque fonte boîte de branchement						
	BC JEAN COCTEAU	Etanchéification de la traversée de la cheminée						
	BC MIMAUT	Renouvellement de la canalisation présente sous le rond-point						
	BC RIBEYROT	Réparation 2 branchements						
	BC ZA JARRY	Reprise de l'étanchéité du regard en place						
	STEP MANO	Réhabilitation du réseau						
	BC CASSINI PEYRE	Chemisage Ponctuel du collecteur Reprise de l'étanchéité du regard en place						
	BC FLEUR D'AJONC 2	Scellement de la plaque fonte boîte de branchement Scellement de la plaque fonte boîte de branchement Scellement de la plaque fonte boîte de branchement Scellement de la plaque fonte boîte de branchement Scellement de la plaque fonte boîte de branchement						
	BC TUILLERIE DE BELLE	Reprise de l'étanchéité du regard en place Scellement de la plaque fonte boîte de branchement Reprise de l'étanchéité du regard en place Scellement de la plaque fonte boîte de branchement Scellement de la plaque fonte boîte de branchement Reprise de l'étanchéité du regard en place Scellement de la plaque fonte boîte de branchement						
tal pour 2026								500 000 €
2027	BC BIDAOU	Renouvellement complet de la canalisation						
	BC FLEUR D'AJONC 2	Scellement de la plaque fonte boîte de branchement Mise à la cote du regard						
	BC PRES AUX CLERCS	Renouvellement complet du resseau						
	BC TUILLERIE DE BELLE	Scellement de la plaque fonte boîte de branchement Scellement de la plaque fonte boîte de branchement Scellement de la plaque fonte boîte de branchement						
tal pour 2027								500 000 €
2028	BC JM LES ECOLES	Renouvellement complet canalisation regards et branchements						
tal pour 2028								500 000 €
2029	BC CHANTEBOIS 2	Chemisage et terrassement ponctuel pour retirer un obstacle						
	BC GARDILLOIS	Renouvellement complet du resseau						
	STEP MANO	Terrassement ponctuel pour réparation des deux entrées de racines Terrassement ponctuel et remplacement boîte de branchement						
tal pour 2029								500 000 €
2030	BC FLEUR D'AJONC 1	Réfection partielle et chemisage chemin Réparation ponctuelle du branchement Réparation ponctuelle du branchement						
	BC FLEUR D'AJONC 2	Réparation ponctuelle branchement Terrassement ponctuel pour la réparation de la canalisation						
	BC GARDILLOIS	Remplacement du regard en place Reprise de l'étanchéité du regard en place						
	BC JM LES ECOLES	Reprise de l'étanchéité du regard en place						
	BC PRES AUX CLERCS	Renouvellement complet du branchement Renouvellement complet du branchement Terrassement pour réparation du branchement Terrassement pour étancher boîte de branchement racines						
	STEP MANO	Remplacement du regard en place						
	BC BELLEVUE	Reprise de l'étanchéité du regard en place Mise à la cote du regard Reprise de l'étanchéité du regard en place						

		Mise à la cote du regard	
		Mise à la cote du regard	
		Mise à la cote du regard	
BC BOIS DU MOULIN		Reprise de l'étanchéité du regard en place	
BC CHANTEBOIS 1		Reprise de l'étanchéité du regard en place	
BC FLEUR D'AJONC 1		Réparation ponctuelle de la canalisation	
		Chemisage Ponctuel du collecteur	
		Chemisage Ponctuel du collecteur	
BC GARDILLOTS		Chemisage Ponctuel du collecteur	
		Mise à la cote du regard	
		Reprise de l'étanchéité du regard en place	
		Mise à la cote du regard	
		Reprise de l'étanchéité du regard en place	
BC JM LES ECOLES		Chemisage Ponctuel du collecteur	
		Réfection partielle	
		Mise à la cote du regard	
BC LES PINS		Mise à la cote du regard	
BC MIMAUT		Terrassement ponctuel pour éliminer racines	
		Réparation partielle du réseau sur casse	
BC PARC MONSALUT		Réparation partielle du branchement	
BC PRES AUX CLERCS		Terrassement pour étancher boîte de branchement racines	
BC RIBEYKUI		Kemplacement du regard en place	
		Réparation 2 branchements	
BC TUILLERIE DE BELLE		Chemisage Ponctuel du collecteur	
		Scellement de la plaque fonte boîte de branchement	
BC VILLAGE MONSALU		Terrassement pour supprimer entrée de racines	
STEP MANO		Chemisage Ponctuel du collecteur	
		Réparation ponctuelle du collecteur	
		Réparation ponctuelle du branchement	
		Mise à la cote du tampon sous voirie	
Total pour 2030			500 000 €
2031	BC BEAUPRE	Chemisage complet du tronçon	
		Renouvellement complet du branchement	
		Chemisage complet du tronçon	
	BC BELLEVUE	Renouvellement complet du tronçon de canalisation	
	BC BOIS DU CHEVREUIL	Intervention ponctuelle pour éliminer entrée racines	
	BC CHANTEBOIS 1	Renouvellement complet du tronçon d'assainissement	
		Chemisage Ponctuel du collecteur	
		Réparation ponctuelle du branchement	
		Chemisage complet du tronçon	
	BC FLEUR D'AJONC 1	Réparation ponctuelle du branchement	
	BC FLEUR D'AJONC 2	Renouvellement complet du branchement et déplacement BBEU vers public	
	BC JM LES ECOLES	Chemisage Ponctuel du collecteur	
	BC PARC MONSALUT	Renouvellement complet du branchement	
	BC PRES AUX CLERCS	Chemisage Ponctuel du collecteur	
	STEP MANO	Terrassement pour supprimer entrée de racines	
Total pour 2031			500 000 €
2032	BC BELLEVUE	Reprise de l'étanchéité du regard en place	
		Reprise de l'étanchéité du regard en place	
		Reprise de l'étanchéité du regard en place	
		Reprise de l'étanchéité du regard en place	
		Reprise de l'étanchéité du regard en place	
		Reprise de l'étanchéité du regard en place	
		Elimination de racines et étanchéification du regard	
		Elimination de racines et étanchéification du regard	
		Reprise de l'étanchéité du regard en place	
		Reprise de l'étanchéité du regard en place	
		Reprise de l'étanchéité du regard en place	
	BC CHANTEBOIS 1	Renouvellement complet du branchement	
	BC CHANTEBOIS 2	Chemisage	
		Chemisage du tronçon complet	
		Réfection partielle et chemisage	
	BC FLEUR D'AJONC 1	Reprise de l'étanchéité du regard en place	
	BC JM LES ECOLES	Remplacement du regard en place	
	BC LES PINS	Chemisage Ponctuel du collecteur	
	BC MIMAUT	Renouvellement complet de la canalisation	
		Réparation canalisation	
	BC PRES AUX CLERCS	Chemisage complet du tronçon	
		Chemisage Ponctuel du collecteur	
		Renouvellement complet du branchement	
		Réparation ponctuelle du collecteur	
		Terrassement pour étancher boîte de branchement racines	
		Terrassement pour étancher boîte de branchement racines	
	BC RIBEYKUI	Kemplacement du regard en place	
	BC RUCHER DE MONSALUT	Chemisage complet du tronçon	
		Chemisage Ponctuel du collecteur	
	STEP MANO	Chemisage complet du tronçon	
		Renouvellement complet du branchement	
Total pour 2032			500 000 €
Total général			3 500 000 €

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le



ID : 033-213301229-20250925-DELIB13_7_2025-DE